

2020-06
90

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCAION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert,
tenue le **29 juin 2020** à l'heure ordinaire des séances du conseil .

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Karine Godbout
Siège #6 - Rémi Vaillancourt

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, René
Laverdière.

Madame Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière,
assiste également à cette séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a
déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une
période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui
prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au
7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des
Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui
autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par
tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé
de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux
que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du
conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à
prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par
Marjolaine Leblanc et résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 25 juin 2020 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

il est également résolu de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2020-06
91**

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - SUJETS À DISCUTER

**2020-06
92**

03.01 - Demande d'aide financière - RIRL - Route Bélanger

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adalbert a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de L'Islet a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adalbert désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adalbert s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adalbert choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Simon Bourgault, appuyé par Karine Godbout, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

04 - VARIA

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rémi Vaillancourt et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20:30 hrs

René Laverdière, maire

Maggy Matheault, dir. gén. & sec.